



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 8 avril 2025

Le huit avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heure quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de Le Château d'Oléron s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PARENT Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/03/2024.

Présents : M. PARENT Michel, Mme JOUTEUX Françoise, M. FERREIRA François, Mme HUMBERT Micheline, M. BÉNITO-GARCIA Richard, Mme FEAUCHÉ Catherine, Mme PARENT Vanessa, M. CHARTIER Robert, M. SORLUT Jean-Paul, Mme BRECHET Christiane, Mme VILMOT Christiane, Mme CHANSARD Valérie, Mme LE DOEUFF Anne-Marie, M. NADEAU Jean-Luc, Mme HACCOURT Isabelle, M. GAUTIER David, Mme AVRIL Anne, M. LOT Rémi

Absents avec pouvoir : M. ROUMEGOUS Jim a donné pouvoir à Mme BRECHET Christiane, M. DA SILVA Jean-Yves a donné pouvoir à M. FERREIRA François, M. PAIN Cyril a donné pouvoir à Mme PARENT Vanessa, Mme MONTUS-PESENTI Marie-Josée a donné pouvoir à M. CHARLES Loïc

Absents excusés : M. CHARLES Loïc, M. BESCOND-ROUAT Pierre-Louis

Absents : Mme BONNAUDET Martine, M. MICHEAU Philippe, Mme MORANDEAU Patricia

Mme AVRIL Anne a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 21

2025-3-14 - Convention de prêt d'une salle communale au Restaurant du port

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération N°2024-4-7 relative à une première convention de prêt d'une salle communale au Restaurant du port.

Pour mémoire, le restaurant du port a connu un grave incendie à l'été 2023 qui a conduit à la destruction totale de l'outil de travail des gérants. Ces derniers n'ont donc pu accueillir les groupes qui avaient réservé parfois longtemps à l'avance.

Pour leur permettre d'honorer ces commandes et en tenant compte de ces circonstances, la municipalité a proposé la mise à disposition à titre gracieux de la salle de réception de l'arsenal et de l'espace traiteur attenant, qui comporte une cuisine, à la suite de ce sinistre.

Les gérants du restaurant du port ont de nouveau sollicité les élus pour obtenir le prêt de cette salle qui pourrait être renouvelé cette fois dans le cadre normal d'une convention payante, étant donné qu'il s'agit désormais d'une exploitation commerciale traditionnelle. Le chantier de reconstruction de leur établissement n'évolue en effet pas au rythme voulu ce qui compromet la pérennité de leur activité.

4 dates ont été demandées :

- Vendredi 25 avril pour 30 personnes en OPTION
- Mardi 20 mai pour 41 personnes

- Mardi 3 juin pour 42 personnes
- Mardi 17 juin pour 46 personnes

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider la mise à disposition de la salle de réception

ainsi que de l'espace traiteur au tarif de 3,50€ (trois euros cinquante) par couvert. Il reviendra au restaurateur de préciser le nombre total de convives afin qu'un titre soit émis à l'issue.

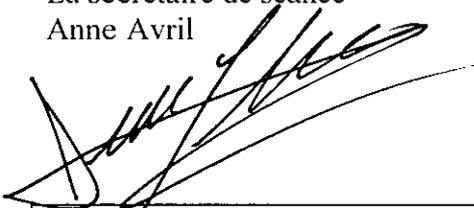
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de prêt de la salle de réception de l'arsenal ainsi que de l'espace traiteur attenant aux dates indiquées et en contrepartie d'une redevance basée sur 3,50€ par couvert ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et à effectuer toutes démarches destinées à assurer la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait le 17 avril 2025

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance
Anne Avril



Le Maire
Michel PARENT



Acte rendu exécutoire
Après télétransmission en S/Prefecture
Le

Et publication pendant 2 mois à compter
de ce jour aux lieux habituels d'affichage
ou notification
Le
17 AVR. 2025
Le Maire, Michel PARENT

